



CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Paris, le 24 avril 2017

Communiqué de presse

COMMUNIQUE DE PRESSE

Crédit Agricole S.A. est entré, par l'intermédiaire de sa filiale de banque de proximité en Italie Crédit Agricole Cariparma SpA, en discussions préliminaires avec la Banque d'Italie et le Fonds Interbancaire de Garantie des Dépôts italien (le « FITD ») en vue de l'acquisition potentielle des Caisses d'Epargne de Cesena (« Cassa di Risparmio di Cesena » ou « Caricesena »), de Rimini (« Cassa di Risparmio di Rimini » ou « Carim ») et de San Miniato (« Cassa di Risparmio di San Miniato » ou « Carismi »).

Ces discussions s'inscrivent dans le cadre de la démarche stratégique du Crédit Agricole en Italie telle qu'elle a été formulée lors de la publication du Plan à Moyen Terme « Ambition 2020 » et réaffirmée récemment : le développement de la Banque de Proximité en Italie se fait prioritairement par voie organique, mais le groupe se réserve la possibilité d'étudier, de manière prudente, certaines opportunités qui se présenteraient tout en répondant à des critères précis en matière, notamment, de taille, de qualité du bilan, d'attractivité du fonds de commerce, de positionnement géographique et de potentiel de synergies.

L'opération en cours d'analyse s'inscrit dans ce cadre stratégique discipliné. L'intégration des 3 Caisses d'Epargne au sein de Crédit Agricole Cariparma SpA renforcerait à hauteur de 20% environ sa base de clientèle et contribuerait à son développement dans des régions attractives d'Italie, sans modifier son positionnement géographique compte tenu de leur présence sur des territoires voisins des siens. Elle ne modifierait pas non plus les équilibres financiers de Crédit Agricole Cariparma SpA : la totalité des créances douteuses (« sofferenze ») des 3 cibles serait déconsolidée préalablement à leur cession éventuelle tandis qu'elles sont nettement excédentaires en dépôts clientèle.

Le projet est encore à un stade très préliminaire ; sa réalisation est subordonnée notamment à la conclusion positive de due diligences qui devraient débuter prochainement ainsi, le moment venu, qu'à l'approbation des autorités compétentes. Sur la base des éléments actuellement disponibles, son impact négatif sur les ratios CET1 de Crédit Agricole SA et du Groupe Crédit Agricole serait inférieur à 10 pb.

Montrouge, 24 avril 2017